

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation

P3

MUSTAFA BAKHOUCHE (PROFESSEUR EN SCIENCES POLITIQUES) À LA NATION ET EL HOURRIA

La normalisation marocaine avec Israël contre le soutien américain

P4-5



ABDELAZIZ DJERAD (PREMIER MINISTRE)

"Réelles menaces à nos frontières"

P3



ACQUISITION DU VACCIN

Djerad : « Nous devons avoir des garanties à 100 % »

Dans une déclaration, en marge d'une rencontre sur les manifestations historiques du 11 décembre 1960 tenue hier à Alger, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a rappelé la démarche adoptée par l'Algérie concernant le choix du vaccin contre le coronavirus. « Depuis le début de la pandémie, vous avez remarqué qu'on travaille d'une manière méthodique avec une approche rationnelle et scientifique. On doit faire confiance aux médecins et au Comité scientifique (chargé du suivi de la pandémie). Nous prendrons la décision qu'il faut pour choisir le vaccin ayant le plus de garanties. Il ne faut pas qu'on se précipite ou qu'on fasse le choix d'un vaccin d'une manière aléatoire. Pour prendre la décision, nous devons avoir des garanties à 100 % pour choisir le bon vaccin par respect à nos concitoyens », a-t-il déclaré.

P2

NEW YORK TIMES

La normalisation Maroc-Israël est le couronnement d'une "collaboration secrète"

L'annonce de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël était le couronnement des années de collaboration bilatérale "secrète" dans les domaines d'armes et d'espionnage, selon le New York Times (NYT). Pendant près de 60 ans, le Maroc et Israël, qui ont accepté de normaliser leurs relations, ont collaboré étroitement mais secrètement sur les questions militaires et de renseignement et les assassinats (...), révèle le quotidien américain dans son édition de vendredi. Derrière l'annonce faite, jeudi, par le président américain sortant Donald Trump, "il y a près de six décennies de coopération étroite et secrète sur les questions de renseignement et militaires entre les deux parties", souligne la même source. En effet, d'après le quotidien new-yorkais, Israël a aidé le Maroc à obtenir des armes et du matériel de collecte de renseignements et à apprendre à les utiliser et l'a aidé à assassiner un chef de l'opposition.

P15

Régions

AÏN DEFLA

Une superficie de 140 ha dédiée à la culture de colza

P8

SAIDA

Attribution de plus de 2.270 logements et de lots de terrains

P9

CORONAVIRUS EN ALGÉRIE

517 nouveaux cas, 438 guérisons et 9 décès

P24

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Des bourses pour les recherches sur la Révolution algérienne

P24

FINALE INJAZ EL ARAB

Des étudiants algériens remportent le Prix du meilleur produit

P24

Sport

FOOT/ LIGUE 1 (3E JOURNÉE)

Le CR Belouizdad affiche déjà ses prétentions...

P13



ACQUISITION DE VACCIN

Djerad : "Nous devons avoir des garanties à 100 %"

Dans une déclaration, en marge d'une rencontre sur les manifestations historiques du 11 décembre 1960 tenue hier à Alger, le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a rappelé la démarche adoptée par l'Algérie concernant le choix du vaccin contre le coronavirus. « Depuis le début de la pandémie, vous avez remarqué qu'on travaille d'une manière méthodique avec une approche rationnelle et scientifique. On doit faire confiance aux médecins et au Comité scientifique (chargé du suivi de la pandémie). Nous prendrons la décision qu'il faut pour choisir le vaccin ayant le plus de garanties. Il ne faut pas qu'on se précipite ou qu'on fasse le choix d'un vaccin d'une manière aléatoire. Pour prendre la décision, nous devons avoir des garanties à 100 % pour choisir le bon vaccin par respect à nos concitoyens », a-t-il déclaré.

Abdelaziz Djerad a, par ailleurs, indiqué que l'Algérie est arrivée à maîtriser toutes les étapes relatives à la crise sanitaire de Covid 19 « en dépit de ce qui se dit ». « Plusieurs décisions que nous avons prises ont été appliquées dans les pays voisins et les pays européens. Faites une comparaison entre l'Algérie et les autres pays. Nous devons nous faire confiance. Nous devons cesser de propager les mensonges et les rumeurs. Le plus important est qu'on se solidarise tous pour sortir de cette crise », a-t-il plaidé.

R.N

ABDERRAHMANE BENBOUZID (MINISTRE DE LA SANTÉ)

Une stratégie nationale de vaccination a été préparée

Le ministre de la Santé, de la Population et de la Réforme hospitalière, le professeur Abderrahmane Benbouzid, a révélé vendredi qu'« une stratégie nationale a été préparée en vue du processus de vaccination contre le Coronavirus après son acquisition », rapporte l'agence officielle.



A ce propos, le ministre a rappelé que deux comités ont été installés, le premier dirigé par le ministre de l'Intérieur, chargé de l'aspect logistique et le second par le ministre de la Santé, chargé du suivi de la vaccination dans les établissements de santé. Le ministre Benbouzid a souligné, dans ce contexte, que ce vaccin n'est « pas obligatoire », mais que tout Algérien qui le souhaite a le droit de le recevoir. Dans le même contexte, le ministre de la Santé a déclaré que « le vaccin n'a pas encore été approuvé par l'Organisation mondiale de la santé et les laboratoires qui ont atteint un degré avancé d'essais cliniques n'ont

pas encore obtenu l'autorisation de le commercialiser ». D'un autre côté, il a indiqué que si 20% de la population, qui en a besoin, sont identifiés, les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes âgées seront choisies en première ligne. En revanche, il a souligné que « l'Algérie suit, dans le cadre du Groupe Covax, qui comprend 172 pays, certains avancés et d'autres à revenus moyens et faibles, tous les développements de la recherche clinique, dont certains laboratoires ont atteint leur troisième phase ». S'agissant de la situation épidémiologique de ces derniers jours, le ministre de la Santé a noté

qu'elle est dans une « tendance à la baisse », ce qui a conduit à l'occupation de 40% des lits au niveau national à l'heure actuelle, soit 5 212 lits sur les 20 000 lits qui ont été mobilisés pour faire face à la situation. En ce qui concerne le traitement administré aux patients atteints du Covid-19, le ministre a déclaré qu'« il est prescrit en fonction des cas, après l'inclusion des antibiotiques et de l'hydroxychloroquine au début, des anticoagulants ont été ajoutés après avoir constaté l'émergence d'autres infections dans certains cas, puis des corticostéroïdes pour d'autres cas ».

APS

AGRICULTURE

16% de la production nationale réalisée en montagne

Les montagnes, qui représentent 20% de la superficie agricole utile nationale, assurent 16% de la valeur de la production agricole en Algérie, indique une note de la Direction générale des forêts (DGF). La superficie agricole utile dans les zones de montagne est estimée à 1,7 millions d'hectares, selon la note de la DGF, élaborée à l'occasion de la Journée internationale de la montagne, célébrée le 11 décembre de chaque année. Ces zones comptent 7 millions d'habitants, soit 17% de la population nationale dont 3,5 millions en zone rurale activant essentiellement dans l'agriculture et l'élevage, selon la note.

La FAO a choisi pour thème de la Journée cette année "La biodiversité de montagnes". Les montagnes alimentent, selon la note de la DGF, 1 451 zones humides propices à la biodiversité floristiques et faunistiques et la régulation du débit des cours d'eau (atténuation des crues, prévention des inondations...). Parmi ces zones humides, 50 sont classées sur la liste de la convention de Ramsar des zones humides d'importance internationale couvrant une superficie de 3 millions d'hectares. En matière de protection de la biodiversité, concentrée à 80% dans les zones montagneuses, l'Algérie avait

adopté, en 2008, le Schéma Directeur des Espaces naturels et des aires protégées, rappelle la DGF. En outre, il a été décidé de créer des aires protégées, en particulier dans les zones montagneuses, dont six (6) parcs nationaux en zone de montagne touchant 32 communes à travers 8 wilayas d'une superficie totale de 165 362 ha. En outre, la réserve naturelle de Cap Landler (Oran) d'une superficie de 1632 ha d'aire terrestre et 4283 ha d'aire marine, et le parc national de Bort Tababert chevauchant sur les wilayas de Béjaïa, Jijel et Sétif d'une superficie de 23.656 ha ont été classées aires protégées.

Les montagnes recèlent 3 millions d'hectares de forêts

Outre ce patrimoine, les wilayas des zones de montagne recèlent un patrimoine forestier de plus de 3 millions d'hectares. Les pouvoirs publics ont initié 3 projets de développement des zones de montagne au niveau de Skikda, M'sila et Tlemcen afin d'améliorer les conditions de vie des populations des zones montagneuses. La

politique du renouveau rural (2009-2014) a permis de créer, souligne la note, 12 000 projets de proximité de développement rural intégrés, dont 70% sont localisés dans les communes de montagne.

Ce programme a touché 750 communes et 5000 localités.

Aussi, dans le cadre de la valorisation des espaces ruraux, un programme, lancé en 2010 par le secteur des forêts, a concerné 66 bassins versants en amont des barrages pour les protéger de l'envasement. Ajouté à cela, l'aménagement et l'ouverture de 7300 km de pistes rurales. Ces programmes ont encouragé la plantation forestière, fruitière et pastorale avec une superficie de 820 000 ha, depuis la mise en œuvre du plan national de reboisement en 2000 qui représente 66% de l'objectif global, dont plus de 60% sont localisées au niveau des zones de montagnes. Dans le domaine forestier, 12047 ha de terres, à travers 31 wilayas, ont été attribués au profit de 3674 bénéficiaires (dont 176 femmes), dont 9637,6 ha ont été mis en valeur par des actions de plantation fruitière et d'élevage apicole, conformément au décret n 1-87 du 5 avril 2001,

précise la note. De plus, 198 sites d'une superficie de 4336,33 ha touchant 39 wilayas et 173 communes ont été proposés à la création par les conservations des forêts.

Un programme spécial lié aux activités d'élevage (2010-2014) a permis l'octroi de 127 000 unités d'élevage (apiculture-bovins et ovin) à 26 684 jeunes chômeurs, indique la DGF dans son bilan. Un nouveau programme, au titre de l'année 2018, avait permis la distribution de 153 332 ruches au profit de 15 267 bénéficiaires dont 900 femmes et 598 595 plants à 9891 bénéficiaires dont 464 femmes. Evoquant les risques auxquels sont exposées les zones de montagne, la DGF a mis l'accent sur les incendies de forêts. Pour y faire face, un dispositif est mis en place, chaque année, pour lutter contre ces sinistres en collaboration avec les différents partenaires (DG de la Protection civile, ministère des Travaux publics, wilayas, communes, riverains, association des chasseurs).

Le bilan des feux de forêts pour 2020 révèle une superficie totale de 42 338 ha incendiée dont 15 587 ha de forêts, 13 552 ha de maquis et 13 199 ha de broussailles, rappelle la DGF.

APS

ABDELAZIZ DJERAD (PREMIER MINISTRE)

"Réelles menaces à nos frontières"

Le Premier ministre, Abdelaziz Djerad, a appelé, hier, le peuple algérien à une véritable solidarité pour faire face aux défis auxquels est confronté le pays, affirmant que l'Algérie était "visée" au regard d'indicateurs de "réelles menaces à nos frontières, aux portes desquelles est arrivée à présent l'entité sioniste".

Intervenant lors d'une conférence en commémoration du 60^e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, au siège des Archives nationales à Alger, M. Djerad a souligné l'impératif de "ne pas occulter les périls au niveau de notre environnement immédiat en raison de l'instabilité de la région", assurant que "l'Algérie est particulièrement visée". Le Premier ministre a fait état, dans ce sens, d'opérations étrangères visant la déstabilisation de l'Algérie, ajoutant que "les indicateurs sont, aujourd'hui, clairs au vu de ce qui se passe à nos frontières". Il a cité, à ce propos, les développements en cours dans l'espace maghrébin et africain entourant l'Algérie en termes de périls, d'instabilité et de guerres. Djerad a évoqué, également, "une réelle volonté d'attenter à l'Algérie", comme le confirme, a-t-il dit, "l'arrivée à présent de l'entité sioniste est aux portes de nos frontières. Face à ce constat, il a ajouté à l'adresse des Algériens "attention, lorsque nous disons qu'il faut s'unir et résoudre nos problèmes internes entre nous, le peuple algérien doit prendre conscience de l'importance des efforts de solidarité et de fraternité pour trouver les meilleures voies à même de sortir de cette crise". Dans le même contexte, M. Djerad a exhorté les citoyens, la classe politique et les élites à "rester vigilants et à œuvrer pour la préservation de la stabilité du pays et la protection des citoyens". Rappelant les aspirations du peuple algérien à "l'édification d'un Etat social-démocrate



fondé sur le respect des constantes nationales et religieuses", M. Djerad a jugé impératif pour atteindre cet objectif de "se concentrer sur l'essentiel". "Quant aux autres questions techniques et celles liées à la gestion, nous nous attelons à leur résolution progressivement à la faveur de la consécration de la stabilité et l'augmenta-

tion des prix du pétrole". Le Premier ministre a conclu en se disant convaincu de "l'existence d'une véritable solidarité au sein du peuple algérien", mettant en avant "la volonté du président de la République et du gouvernement d'œuvrer, sans relâche, pour sortir notre pays de cette crise conjoncturelle".

R.N

MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation

L'Algérie réaffirme le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation qui ne peut être résolue qu'à travers l'application du droit international, indique hier un communiqué du ministère des Affaires étrangères (MAE). "Le conflit du Sahara occidental est une question de décolonisation qui ne peut être résolue qu'à travers l'application du droit international et de la doctrine bien établie des Nations unies et de l'Union Africaine en

la matière, c'est-à-dire l'exercice authentique par le peuple sahraoui de son droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance, conformément aux dispositions de la résolution 1514 (XV) portant octroi de l'indépendance aux pays et peuples coloniaux, dont la communauté internationale célèbre, cette année, le 60^e anniversaire", précise le communiqué. Dans ce cadre, est-il ajouté, la proclamation du 4 décembre, annoncée le 10, est "sans effet juri-

dique, car elle contrevient à l'ensemble des résolutions des Nations unies et notamment à celles du Conseil de Sécurité sur la question du Sahara occidental, la dernière étant la résolution 2548 du 30 octobre 2020, rédigées et défendues par le "porte-plume" américain. Et le MAE de prévenir qu'elle (la proclamation) "pourrait porter atteinte aux efforts de désescalade déployés tous azimuts en vue de préparer le terrain au lancement d'un véritable processus politique et de

convaincre les deux parties en conflit, le Royaume du Maroc et le Front Polisario, de la nécessité de s'engager, sans conditions, sur la voie du dialogue, sous l'égide de l'Organisation des Nations unies, appuyée par l'Union Africaine". L'Algérie, dont la position s'adosse à la légalité internationale contre la logique de la force et des marchés douteux, réitère son appui indéfectible à la cause juste du peuple sahraoui, conclut le communiqué du MAE.

APS

COUR DE TIPASA

Report au 26 décembre du procès de "Mme Maya"

La Cour de justice de Tipasa a décidé, hier, le report au 26 décembre courant, du procès de Nachinache Zoulikha-Chafika dite "Mme Maya", condamné en première instance par le tribunal de Cheraga, à 12 ans de prison ferme, dans une affaire de corruption. La chambre correctionnelle a décidé le report de ce procès, pour la 3^e fois consécutive, à la demande de la défense des autres parties accusées dans cette affaire qui a évoqué l'absence, pour des raisons de santé, de la défense de Mme. Maya (accusée principale). Nachinache Zoulikha-Chafika, dite "Mme Maya", a été condamnée le 14 octobre dernier par le tribunal de Cheraga, à 12 ans de prison ferme assortie d'une amende de 6 millions de DA avec la saisie de ses biens. Ses deux filles, Imène et

Farah, ont été condamnées chacune à une peine de 5 ans de prison ferme assortie d'une amende de 3 millions de DA avec la saisie de leurs biens. Impliqués dans cette affaire, l'ancien wali de Chlef, Mohamed Ghazi, a été condamné à une peine de 10 ans de prison ferme, assortie d'une amende d'un million de DA, tandis que son fils a été condamné à 2 ans de prison ferme et une amende de 500 000 DA. Les griefs retenus contre les accusés dans cette affaire sont notamment "blanchiment d'argent", "trafic d'influence", "octroi d'indus avantages", "dilatation de deniers publics", "incitation d'agents publics pour l'octroi d'indus avantages" et "transfert illicite de devises à l'étranger". Jugés aussi pour cette affaire, l'ancien wali d'Oran, Abdelghani Zaâlana, et l'ancien directeur gé-

néral de la Sûreté nationale (DGSN), Abdelghani Hamel, ont été condamnés à 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. Les deux investisseurs et entrepreneurs, Belaid Abdelghani et Ben Aicha Miloud ont été condamnés respectivement à 7 et 10 ans de prison ferme avec une amende d'un million de DA chacun. L'ancien député à la retraite, Omar Yahiaoui (en fuite à l'étranger), a été condamné à 10 ans de prison ferme, assorti d'une amende d'un million de DA, avec la confiscation de ses biens et le lancement d'un mandat d'arrêt international à son encontre. Mme Maya et ses deux filles doivent, selon le même verdict, verser 60 millions de DA de dédommagement au Trésor public.

R.N

LES RÉGIONS MENA, SAHEL ET MÉDITERRANÉE

L'Algérie en faveur d'une zone exempte d'ADM

La politique de l'Algérie est en faveur d'une zone exempte d'armes de destruction massive (ADM) dans la région Mena et Sahel ainsi qu'en Méditerranée, a souligné Dr Arslan Chikhaoui, président exécutif du centre de consultance et d'études (NSV) dans une contribution parue hier dans le journal L'Expression.

Pour cet expert des questions géostratégiques, la politique de l'Algérie est en faveur d'une "zone exempte d'armes de destruction massive" dans la région Mena et Sahel ainsi qu'en Méditerranée. Il a expliqué que la position de l'Algérie sur le désarmement nucléaire et la prolifération des armes de destruction massive (ADM) devait être comprise dans le contexte, d'une part, de l'engagement du pays à la fois en faveur de la non-prolifération nucléaire et de la lutte contre le terrorisme CBRN (chimique, biologique, radiologique et nucléaire), en Afrique du Nord et dans la région du Sahel, et, d'autre part, son développement d'un programme nucléaire purement civil. Selon nombre d'observateurs, a relevé le chercheur, en tant qu'Etat de la région Mena et Sahel, l'Algérie est engagée dans la lutte contre le financement, l'acquisition et la diffusion des armes de destruction massive. Cette position, a-t-il poursuivi, est liée à un certain nombre de raisons historiques et politiques: l'Algérie a souffert et continue de souffrir des effets des essais nucléaires français de 1962-1963 au Sahara (In-Ecker et In Salah notamment), et des mines antipersonnel disséminées par l'administration coloniale depuis 1956 le long des lignes de défense militaire Challe et Morice bordant l'Algérie et son voisinage. De plus, a-t-il rappelé, bien que non couverts par les conventions sur les ADM, les Algériens ont subi des attaques avec des armes incendiaires (napalm) pendant la guerre d'indépendance (1954-1962). Aussi, au cours des années 1990, des Organisations terroristes ont tenté d'utiliser des agents biologiques. Pour lui, il est clair que non seulement la non-prolifération des ADM dans la région MENA et Sahel est dans l'intérêt de l'Algérie mais que par ses actions elle soutient une telle démarche. M. Chikhaoui a rappelé que le gouvernement avait examiné, le 2 décembre 2020, la création d'un comité national d'évaluation des risques du financement de la prolifération des armes de destruction massive, du blanchiment d'argent et du financement du terrorisme.

Cet outil réglementaire et technique, a-t-il précisé, permettra à l'Algérie d'atteindre les standards internationaux en tant que partie au Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires (NPT) signé en 1995, à la Convention sur les armes biologiques et toxines (Btwc) signée en 1975 et à la Convention sur les armes chimiques signée en 1995, ainsi que de mettre en œuvre les recommandations du Groupe d'action financière internationale (Gafi). Ce comité est chargé, en particulier, a-t-il relevé, d'élaborer la stratégie de lutte contre ces trois menaces malveillantes. Cela s'ajoute à la décision du président de la République de mettre en place, le 13 juin 2020, l'Agence nationale de sécurité sanitaire dédiée à la veille stratégique et l'alerte en matière de sécurité sanitaire. Toute cette démarche des autorités algériennes contribue à sensibiliser les acteurs politiques et la société civile aux menaces CBRN, a-t-il noté.

R.N

MUSTAFA BAKHOUCHE (PROFESSEUR EN SCIENCES POLITIQUES) À LA NATION ET EL HOURRIA

La normalisation marocaine avec Israël contre le soutien américain

Les manifestations du 11 décembre 1960 ont été un véritable tournant dans la lutte pour la libération de l'Algérie, rendant la voix du peuple plus audible au niveau international et invalidant définitivement les thèses des défenseurs d'une Algérie française.

Mustafa Bakhouché, professeur en sciences politiques à l'Université Mohamed-Khider de Biskra, estime que la décision du Front Polisario de revenir à la lutte armée n'est pas une déclaration de guerre, mais plutôt une recherche de la paix à travers la relance du processus du règlement international bloqué. Dans cette interview, il souligne que les positions de certains États du Golfe d'ouvrir des « consulats vides » dans les terres désertiques occupées ne sont pas fondées sur des principes et n'ont pas une relation directe avec la question du Sahara occidental, mais plutôt un rôle joué par des États fonctionnels chargés de faire la promotion du projet américain appelé « la transaction du siècle » et la normalisation avec Israël. Il ne fait aucun doute que l'impasse dans laquelle se trouve la question du Sahara Occidental tient au fait qu'elle se limite à deux solutions contradictoires. Une logique fondée sur le principe du droit à l'autodétermination adopté par les Nations unies sans pouvoir l'imposer, et une approche marocaine basée sur le maintien du Sahara occidental sous sa souveraineté tout en proposant l'autonomie aux Sahraouis. L'ancien secrétaire d'État américain et envoyé onusien à la région, James Baker, a proposé de donner l'autonomie tout en organisant un référendum d'autodétermination, mais le Maroc a rejeté cette solution. Le royaume a œuvré, depuis, pour imposer sa logique sur un fait accompli, qui a abouti, après des années de tergiversations, à un retour au langage de la guerre.

Le Front Polisario a décidé, en effet, de suspendre son engagement en faveur de l'accord de cessez-le-feu avec le Maroc. La guerre est-elle le début d'une solution à un conflit prolongé ?

Dans le passé, on disait : « Si vous voulez la paix, préparez-vous à la guerre ». En raison des tergiversations marocaines et d'une stratégie visant à gagner du temps pour imposer une nouvelle réalité sur le terrain qui change la situation socio-économique et démographique conformément à sa vision, il semble que le Front Polisario est aujourd'hui convaincu que parler sur la voie diplomatique chancelante ne suffit pas. C'est pourquoi, le choix sahraoui de reprendre le chemin de la lutte armée, ne signifie, en aucune façon un va-t-en guerre, mais une recherche vers la paix en relançant la voie du règlement international qui stagne depuis 1991. Depuis, le Maroc ne cesse de fabriquer de faux problèmes de procédure dans le but de perturber la tenue du référendum. Parmi ces faux problèmes, celui relatif, particulièrement, à la question de la détermination de l'identité des Sahraouis qui ont le droit de participer au référendum. Le Front Polisario veut, par sa décision de mettre fin à l'accord de cessez-le-feu, envoyer des signaux d'alerte à la communauté internationale sur le sort du processus référendaire et les conséquences qui menacent la sécurité et la stabilité non seulement de la région, mais pouvant aller au-delà pour s'étendre au nord de la Méditerranée, au Sahel et au sud du Sahara, des régions déjà fragilisées et vivant de nombreuses perturbations.

Comment expliquez-vous la position de certains pays du Golfe, notamment les Emirats Arabes Unis et le Bahreïn ?

Voire question me conduit à faire référence à un certain nombre d'étranges paradoxes que la région connaît en raison de l'état de bouleversement du système international, ce que les



Profitant des récentes percées qu'elle a réalisées dans la région du Golfe, à travers les portières des Emirats et de Bahreïn, l'entité sioniste parie sur le repositionnement en réorganisant ses relations avec les pays de la région, d'une manière qui réponde à ses aspirations pour les intégrer dans son environnement.

spécialistes des relations internationales appellent le phénomène de transfert et de transformation du pouvoir. D'une force dominante en déclin, dont la force relative diminue progressivement et qui veut continuer à exercer une influence et une force révisionniste en quête de reconnaissance sur la scène internationale. Cette force cherche à dominer et à exercer une influence proportionnelle à sa puissance croissante. Au cours de cette période de transformation et de transition, un vide apparaît et toutes les puissances internationales et régionales essaient d'en profiter pour se repositionner dans la nouvelle phase, et au milieu de celle-ci, nous pouvons être témoins de situations étranges qui ne reflètent ni ne respectent les relations de

pouvoir.

C'est exactement ce que vit la région du Moyen-Orient et celle de l'Afrique du Nord. En raison du retrait des puissances régionales traditionnelles influentes et en raison de considérations liées à la tourmente du système international et aux conséquences du soi-disant « Printemps arabe » (Égypte, Iraq, Libye, Syrie), des pays ne possédant pas les éléments nécessaires de la puissance ont fait surface et essaient de jouer des rôles « fonctionnels » beaucoup plus grands que leur taille.

Voici le paradoxe lorsque ces pays deviennent des décideurs du sort de la région à travers leurs interventions (financement) dans des pays (Libye, Syrie, Yémen, ...) aux dépens des pays pivots de la région.

En liant votre question à cette idée de bouleversement international et au vide de pouvoir qui en résulte dans la région, je fais référence aux mouvements de l'entité sioniste. Profitant des récentes percées qu'elle a réalisées dans la région du Golfe, à travers les portières des Emirats et de Bahreïn, cette entité parie sur le repositionnement en réorganisant ses relations avec les pays de la région, d'une manière qui réponde à ses aspirations pour les intégrer dans son environnement.

L'objectif, à travers ces manœuvres, est de se transformer en leader qui commande les efforts internationaux dans la lutte contre le terrorisme, selon sa vision, et, partant, contrecarrer la menace iranienne et l'expansion turque.

C'est ce qu'il essaie d'accomplir pratiquement sur le terrain, après avoir réussi à persuader l'Administration américaine d'adopter l'Accord du siècle, qui à son tour a poussé certaines forces fonctionnelles de la région à le commercialiser et à le promouvoir. Le Maroc a trouvé

Je crois que l'Algérie a une responsabilité morale et historique à l'égard de la question saharienne en référence, d'abord, à l'héritage de la glorieuse révolution de novembre qui a permis aux Algériens de se libérer du colonialisme français.

dans cette atmosphère ce qui lui permet de pratiquer une sorte de troc et même de chantage sur la question du Sahara occidental, surtout après que l'Algérie ait déclaré explicitement par la voix du président Abdelmadjid Tebboune, lui-même, de rejeter ce qu'il a appelé la ruée vers la normalisation.

En échange de son soutien à la position marocaine, qui a pris de nombreuses formes, dont l'ouverture de consulats dans la ville occupée d'El-Ayoune (qui, soit dit en passant, est un comportement illégal qui viole le droit international et les traditions diplomatiques), le Maroc est prêt à normaliser et à reconnaître Israël. Par conséquent, je pense que les positions de ces pays ne sont pas fondées sur des principes et n'ont rien à voir directement avec la question du Sahara occidental, mais plutôt des pays chargés de commercialiser le projet de l'Accord du siècle et la voie de la normalisation.

Qu'est-ce qui a rendu la position américaine hésitante, contrairement à la position française?*

La position officielle déclarée par les États-Unis est conforme à la légitimité internationale et au droit international et soutient le processus de règlement des Nations unies. Cela dit, la recherche d'une explication sur le manque de sérieux de la position américaine vis-à-vis de la question saharienne, nous mène à souligner :

- Que le Maroc est considéré comme un allié traditionnel des États-Unis depuis l'époque de la guerre froide. Les États-Unis considéraient le conflit du Sahara comme une forme de guerre par procuration.
- Que les États-Unis ont passé la main sur la question du Sahara au profit de leur allié de l'Atlantique Ouest, la France.
- Que le conflit du Sahara Occidental n'est pas une priorité pour le pouvoir américain, compte tenu de l'ampleur de ses intérêts, surtout après la fin de la guerre froide et le recul des considérations stratégiques.
- Que ce qui distingue la prise de décision américaine, c'est le rôle des lobbies et des groupes de pression capables de l'influencer.

Par conséquent, les États-Unis s'appuient sur «la politique de l'ambiguïté» dans leur position pour s'assurer des bonnes relations avec toutes les parties impliquées dans le conflit, directement ou indirectement...

L'un des pays touchés par le conflit est peut-être la Mauritanie, à laquelle l'option de la neutralité positive a été imposée. Ni pour ni contre ?

La vérité est que la position mauritanienne reflète la complexité de la question sahraouie. Pour pouvoir la comprendre, il faut revenir un peu en arrière. Il faut souligner, d'emblée, que les revendications territoriales du Maroc reflètent sa tendance expansionniste car elles ne se limitent pas au territoire du Sahara occidental mais s'étendent à la Mauritanie et à une partie du territoire algérien, en plus de Ceuta et Melilla, qui sont toujours sous souveraineté espagnole.

En raison de cette tendance expansionniste, la reconnaissance par le Maroc de l'indépendance de la Mauritanie a été retardée de neuf années entières (la Mauritanie a obtenu son indépendance en 1960 et la reconnaissance du Maroc a eu lieu en 1969).

Pour la même raison, le Maroc a attaqué l'Algérie et une guerre a éclaté entre les deux pays en 1963 (la guerre des sables).

Je note également que la position mauritanienne s'est développée positivement et est passée des revendications portant sur «la mauritanité» du Sahara, parallèlement aux revendications marocaines, au retrait du conflit, en déclarant la neutralité.

La position mauritanienne peut être comprise et justifiée en regardant la fragilité de ce pays, sa rareté de ressources et ses faibles capacités, d'une part, et, d'autre part, son empiètement à se prémunir des ambitions marocaines à son égard.

Si l'accord tripartite de Madrid du 14 novembre 1975 entre la Mauritanie, le Maroc et l'Espagne prévoyait le partage du Sahara entre le Maroc et la Mauritanie, selon lequel le Maroc acquerrait la région d'Oued Ed-Dahab et la Mauritanie acquerrait la région de Sakia El Hamra tout en assurant la protection des intérêts espagnols dans la région, la Mauritanie, sous la pression des coûts exorbitants du conflit, s'est retirée de la partie qui devait être occupée par les forces marocaines. Depuis, la Mauritanie a maintenu une position de neutralité pour assurer des relations acceptables avec toutes les parties en conflit.

Envisagez-vous l'existence de solutions autres que celles présentées actuellement : le droit à l'autodétermination ou l'autonomie ?

En ce qui concerne la solution du conflit, deux visions s'opposent. La première est celle de la légitimité internationale et du droit international qui a inclus la question du Sahara occidental depuis 1963 dans la liste des Nations unies des territoires non indépendants auxquels le droit à l'autodétermination n'a pas été accordé. Et elle ne reconnaît pas la souveraineté du Maroc sur le Sahara occidental. La solution, selon cette vision, passe par l'organisation d'un référendum d'autodétermination. C'est d'ailleurs, une démarche acceptée par le Maroc en



L'Algérie, qui a obtenu son indépendance grâce à l'application du principe du droit à l'autodétermination après une lutte acharnée contre le colonialisme français, est très sensible aux questions de décolonisation qu'elle considère comme des questions justes. Par conséquent, l'Algérie a soutenu tous les mouvements de libération dans le monde indépendamment de leur appartenance religieuse ou ethnique ou de leur situation géographique avant même leur indépendance.

1991, avant de se rétracter en reniant ses engagements internationaux. La deuxième vision consiste à conférer aux Sahraouis une large autonomie. A travers cette idée, le Maroc cherche à contourner l'organisation du référendum et garantir «une intégrité territoriale non reconnue par la communauté internationale. La réalité a prouvé, au fil du temps, que les deux visions sont inconciliables. C'est pourquoi, il est urgent de réagir en dehors du discours dominant et loin des deux visions, d'une manière qui permette l'élaboration d'une feuille de route viable qui prenne en compte les droits du peuple sahraoui et réponde aux intérêts et aspirations de tous les peuples de la région dans un processus d'intégration vers la construction d'un Maghreb de sécurité et de prospérité. C'est dans ce sens que devraient intervenir les think tanks, les élites, les universitaires et les chercheurs de la région, notamment en Algérie, au Maroc et en Mauritanie. Mon souhait est qu'ils se libèrent de la dépendance liée aux natures clientélistes des régimes politiques, dans leur traitement de la question du Sahara occidental. Je pense, qu'aujourd'hui, nous devons jeter une pierre dans nos eaux stagnantes pour assurer son mouvement, en pensant aux relations entrelacées et au dépassement des calculs des régimes en faveur d'un espace maghrébin basé sur les valeurs de justice et de liberté et qui garantissent l'intégration et des efforts concertés

pour que nous soyons tous libérés de la peur, du besoin et du sous-développement.

Que représente le Sahara occidental pour l'Algérie du point de vue géostratégique ?

Permettez-moi de préciser ici et d'une manière catégorique, que la position algérienne est dictée par des principes qui n'ont rien à voir avec les calculs de profits ou pertes, ou même par des considérations géostratégiques. L'Algérie, qui a obtenu son indépendance grâce à l'application du principe du droit à l'autodétermination après une lutte acharnée contre le colonialisme français, est très sensible aux questions de décolonisation qu'elle considère comme des questions justes. Par conséquent, l'Algérie a soutenu tous les mouvements de libération dans le monde indépendamment de leur appartenance religieuse ou ethnique ou de leur situation géographique avant même leur indépendance. Il suffit ici de signaler, par exemple, que le chef militant contre l'apartheid, le Sud-Africain Nelson Mandela a bénéficié d'un entraînement militaire en Algérie par les soins des révolutionnaires algériens de l'Armée de libération nationale. C'est pourquoi l'Algérie est connue sous le nom de la Mecque des révolutionnaires. L'enjeu n'est donc pas lié aux calculs stratégiques ou aux ambitions territoriales : l'Algérie, Dieu soit loué, a la taille d'un continent et dispose de suffisamment de ressources. Ce n'est qu'une question de principes.

Comment voyez-vous ce que devrait être la position algérienne ?

En fait, cette question m'a été posée à plusieurs reprises. Et parce que je suis convaincu du rôle pivot que peut jouer l'Algérie, compte tenu de la position qu'elle occupe (l'Algérie est le cœur du Maghreb arabe) et compte tenu de son équilibre révolutionnaire, ma réponse a donc toujours été la même, ce que je vais répéter ici. Mais avant cela, je dois d'abord souligner que l'Algérie n'a jamais été partie prenante au conflit et qu'elle l'a exprimé à maintes reprises. Sa position est fondée sur le respect des principes du droit international et de la légitimité internationale, qui affirme le principe du droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et le principe de la préservation des frontières héritées de la colonisation. Deux principes les plus importants que l'Algérie a défendus pour instaurer la stabilité et la paix en Afrique et dans toutes les régions du monde qui ont connu le phénomène colonial, notamment en Asie et en Amérique latine.

Je crois que l'Algérie a une responsabilité morale et historique à l'égard de la question saharienne en référence, d'abord, à l'héritage de la glorieuse révolution de novembre qui a permis aux Algériens de se libérer du colonialisme français. Le processus de libération a soumis à la volonté du peuple algérien d'organiser un référendum sur l'autodétermination qui a débouché sur l'indépendance de l'Algérie. Ensuite, en vertu des relations de proximité et de voisinage et de fraternité qui nous unissent avec les deux

peuples frères, marocain et sahraoui, l'Algérie doit aller au-delà des approches traditionnelles qui prévalent aujourd'hui et penser à de nouvelles méthodes qui permettent de transformer la question du Sahara occidental en un processus d'intégration qui dépasse la logique des régimes en faveur de la logique aspirée des peuples. Cela se fait en réfléchissant à des solutions innovantes et originales pour relancer de nouvelles voies qui garantissent les droits de tous les peuples de la région et permettent à leurs intérêts d'être interconnectés de manière à créer une nouvelle construction basée sur un nouveau concept d'intérêts qui transcende les loyautés et affiliations étroites. L'Algérie, de par sa situation géographique et

Dans le passé, on disait : «Si vous voulez la paix, préparez-vous à la guerre». En raison des tergiversations marocaines et d'une stratégie visant à gagner du temps pour imposer une nouvelle réalité sur le terrain qui change la situation socio-économique et démographique conformément à sa vision, il semble que le Front Polisario est aujourd'hui convaincu que parier sur la voie diplomatique chancelante ne suffit pas.

son poids, doit se présenter comme un facilitateur pour développer une nouvelle approche qui permette l'émergence d'un nouveau régime maghrébin qui contourne l'état d'obstruction, de blocage et de désaccords stériles, pour ouvrir la voie à celle d'une intégration dans laquelle tous les peuples de la région bénéficient de manière juste et équitable. La justesse de l'approche algérienne pour la résolution de ce conflit, qui n'a que trop duré, réside dans l'affirmation qu'une solution juste et acceptable au conflit passe inévitablement par le respect du droit du peuple sahraoui à l'autodétermination.

Entretien réalisé par Fayçal Bakhoucha et Mohamed Bouazdia

*L'entretien a été réalisé avant la dernière déclaration du président américain, Donald Trump



MASCARA

Inauguration de quatre chemins et de deux cantines scolaires

Quatre chemins vicinaux et ruraux ont été inaugurés jeudi dans la wilaya de Mascara, outre deux cantines scolaires et un stade municipal, à l'occasion de la commémoration du 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, a-t-on constaté.

Le wali de Mascara, Abdelkhalek Sayouda a présidé, en compagnie de membres de la famille révolutionnaire dans la commune de Mamounia, l'inauguration du chemin vicinal entre douar "Ouled Kessou" et le chemin communal 14

s'étendant sur une distance de 1,2 kilomètres, et dans la commune d'El Bordj, le chemin vicinal 3 reliant le chemin communal 9 au CW 1 via douar "Araïssia".

Dans la commune d'Ain Fras, un chemin rural reliant la RN 7 et douar "Sedrioune" sur une distance de 1,7 km a été inauguré, alors que la commune de Mascara a enregistré l'inauguration d'une pénétrante reliant la ferme Aouadja et le CW 6 sur 1,3 km. Par la même occasion, deux cantines scolaires ont été inaugurées à l'école "Zougaret Abderrahmane" dans la

commune de Mascara et l'école "Ahmed Zabana" de Mamounia.

Dans la commune de Khalouia, le stade municipal ayant fait l'objet d'une large opération de réhabilitation et de revêtement en gazon artificiel a été aussi inauguré.

La commémoration du 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 a été marquée mercredi dans la wilaya de Mascara par la remise de décisions et d'affectation de 150 aides à l'habitat rural et de 60 logements publics locatifs (LPL).

BISKRA

Attribution de 619 logements LPL et LPA

Une opération de remise des clés de 619 logements publics locatifs (LPL) et promotionnels aidés (LPA) a été entamée dans plusieurs communes de la wilaya de Biskra. Inscrite dans le cadre de la commémoration du 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, l'opération a concerné l'attribution de 439 unités LPL, réalisées dans la zone d'extension Est de la commune de Tolga (45 km à l'Ouest du chef lieu), 70 LPL à Loutaya (27 km au Nord de la wilaya), ainsi que 30 autres segments similaires dans la zone urbaine de la commune de Faydh (100 km à l'Est de Biskra). Aussi, 80 LPA ont été distribués dans la commune Sidi Khaled ainsi que 142 décisions d'aides à l'habitat rural et 56 autres décisions d'aides à la construction en lotissements sociaux dans la commune de Laghrou, située à 45 km à l'Ouest du chef lieu. Au cours de la cérémonie symbolique de remise des clés et décisions d'aides, tenue au lycée chahid Mohamed Boudjemaa à Loutaya, le wali, Abdallah Abi Nouar, a relevé que les quotas de logements attribués sont "une réponse à une des préoccupations majeures du citoyen", assurant que "des instructions fermes ont été données à l'effet d'œuvrer à accélérer la cadence des chantiers de logements et à finaliser les divers raccordements dans les délais impartis".

AFIR (BOUMERDES)

Mise en service du gaz pour plus de 600 familles du village Rebai

Plus de 600 familles du village Rebai de la commune d'Afir à l'est de la wilaya de Boumerdes, ont bénéficié, jeudi, d'une opération de mise en service d'un réseau de gaz naturel, à l'occasion de la commémoration des manifestations du 11 décembre 1960. Selon les explications fournies par le directeur de l'énergie et des mines, Bibi Moussa, au wali Yahia Yahiatene lors d'une visite d'inspection dans des communes de l'Est de la wilaya, cette "opération s'inscrit dans le cadre d'un programme global visant la couverture en gaz de la totalité des régions de la wilaya, notamment les zones reculées, classées en tant que zones d'ombre", a-t-il indiqué. Ces dernières années, la wilaya de Boumerdes a vu la réalisation de nombreux projets de raccordement au réseau public de gaz naturel, ayant porté le taux de raccordement à cette énergie, de 17 % en 1999, à 69% début 2018, avant d'avoisiner, actuellement 92%. Ce taux est appelé à dépasser les 95%, à la fin de l'année en cours, grâce à la concrétisation d'importants projets de raccordement actuellement en chantier. Lors de cette visite du wali, également, inspecté un projet de réfection d'un réseau d'assainissement d'un linéaire de 456 mètres au village Rebai d'Afir. A Ben Choud (est de Boumerdes), le wali a donné le coup d'envoi des travaux de réfection du chemin communal la région de Ben Harchaou au Chemin de wilaya N154, sur une distance de 1 800 mètres linéaires, avant de lancer une opération de boisement au cimetière des martyrs de la cité 43 logements du village Ben Ameur. Au village Baachia de la même localité, le wali a procédé au lancement des travaux de réfection du chemin communal reliant ce village à la RN12. Le wali a également lancé lors de cette visite, les travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement de la région de Thoubabte de Dellys, avant de clore le programme des festivités commémoratives des manifestations du 11 décembre 1960 par une visite de courtoisie, au moudjahid Cheraba Mohamed, chez lui à Dellys.

AÏN DEFLA

Une superficie de 140 ha dédiée à la culture de colza

La culture du colza a été introduite pour la première fois à Aïn Defla au titre de la campagne agricole 2020-2021, se voyant dédier une superficie de 140 ha, a-t-on appris vendredi du directeur local des Services agricoles (DSA).



"Au regard des incidences positives qu'elle est susceptible d'avoir sur la dynamique agricole au niveau de la wilaya de Aïn Defla, nous avons décidé d'y lancer la culture du colza avec, en guise d'entame de cette expérience, une superficie de 140 ha", a précisé Laïb Makhlof. De la superficie totale consacrée à cette culture, 40 ha sont implantés au niveau d'une ferme pilote sise à Bir Ould Khelifa (35 km au sud-est du chef-lieu de wilaya) et 100 autres éparpillés sur un certain nombre de régions de la wilaya, a-

t-il expliqué, faisant état d'un objectif à court terme de 300 ha. Le lancement de cette filière permet de diminuer de l'importation de l'huile de colza de l'étranger, de même qu'elle consolide les aliments pour bétail, a-t-il soutenu, mettant en évidence les incidences positives de cette plante sur le sol grâce aux matières organiques qu'elle dégage. "Si d'aventure un agriculteur cultivant le colza décide l'année suivante d'opter pour les céréales, ses performances ne pourront qu'être grandies dans la mesure où le colza dégage des matières orga-

niques extrêmement bénéfiques pour le sol, d'où des rendements plus qu'appréciables", a-t-il argumenté, signalant que le suivi de l'itinéraire technique de cette culture est assuré par l'Institut technique régional des grandes cultures (ITGC). Outre cela, la généralisation de la culture du colza permet d'exploiter les terres abandonnées ou non travaillées pour diverses raisons (manque d'eau, indivision...), augmentant par ricochet la surface agricole utile (SAU) de la wilaya, a encore expliqué M. Laïb. Observant qu'elle constitue avec

le tournesol et l'olivier, l'une des trois principales sources d'huile végétale alimentaire dans nombre de régions du monde, il a noté que le rendement de cette culture fluctue autour de 35 quintaux par hectare en Algérie. "La wilaya de Aïn Defla dispose d'énormes potentialités en matière agricole dont certains produits susceptibles d'être labélisés", a soutenu le DSA, lançant un appel aux agriculteurs désireux de se lancer dans cette nouvelle filière afin de prendre attache avec les services de la DSA.

DJELFA

Production prévisionnelle de plus de 363.000 qx d'olives

Une récolte prévisionnelle de plus de 363.000 qx d'olives est attendue à Djelfa, au terme de la présente campagne agricole 2020/2021, a-t-on appris, jeudi, auprès de responsables de la direction des services agricoles de la wilaya (DSA). Selon les responsables du service d'organisation de la production et de l'appui technique (OPAT) de la DSA la campagne de récolte ouverte en octobre dernier et qui se poursuivra jusqu'à la fin de l'année en cours, devrait

permettre d'atteindre une production de près de 363.100 qx d'olives, dont 25.830 qx d'olives de table, et 337.270 qx d'olives dont la trituration permettra de mettre sur le marché environ 4,7 millions de litres d'huile olive. Le verger oléicole de la wilaya de Djelfa, devenu un modèle de réussite dans la filière oléicole, s'étend sur une superficie de près de 11.329 ha. Ces dernières années, la filière oléicole a connu un développement important à travers notamment une augmentation des su-

perficie dédiées à la culture d'olivier. Le verger oléicole locale est passé de 150 ha au début 2000, à plus de 11.000 ha actuellement en plus de la disponibilité de plusieurs huileries privées, qui reçoivent la production locale d'olives et celle de wilayas voisines. En outre, un conseil interprofessionnel de la filière oléicole a été installé dernièrement, ce qui devra constituer un soutien important pour le développement de la production et l'organisation des oléiculteurs de la wilaya.

KHENCHELA

Lancement "prochain" d'une plateforme numérique promouvant l'histoire de l'Algérie

Le Secrétaire général du ministère des Moudjahidine et Ayants droits, Laid Rebika, a annoncé vendredi à Khenchela, le lancement "prochain" d'une plateforme numérique promouvant l'histoire de l'Algérie.



Présidant la commémoration du 60ème anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, M. Rebika, accompagné de Lazhar Hani, ministre des Transports et de Kaouthar Kirikou, ministre de la Solidarité nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme, a assuré que le ministère des Moudjahidine et des Ayants droits vise à "transmettre la mémoire de la Révolution libératrice via l'utilisation des technologies modernes à travers ce projet, actuellement en cours d'élaboration et lancer une plateforme numérique pour promouvoir l'histoire de l'Algérie. Et d'ajouter : "L'Algérie possède une grande histoire faite de luttes et d'abnégation pendant plus de 130 ans d'occupation et ces faits nécessitent l'utilisation de ces supports pour faire connaître les sacrifices du peuple". Le responsable a affirmé que le ministère des Moudjahidine et des Ayants droits "consacre tous ses moyens au service de la catégorie des

Moudjahidine et des Ayants droit, mais se trouve aujourd'hui face à une responsabilité historique, celle de la nécessité de transmettre cette mémoire historique aux générations futures en oeuvrant à créer une plateforme numérique dans le but de consolider les valeurs nationales et de préserver l'histoire de l'Algérie et des Algériens". Concernant les célébrations du 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960, le représentant du ministre des Moudjahidine et des Ayants Droits, a affirmé que "toutes les fêtes nationales sont d'une grande importance et ont un caractère particulier, et le ministère de tutelle œuvre, à travers la célébration de ces dates symboliques, à transmettre le message des martyrs et des moudjahidine". A l'ouverture du séminaire historique "Le 11 décembre 1960, manifestations et victoires", M. Rebika a relevé dans son discours que "le Front de libération nationale a profité de la visite du président français De Gaulle dans la

wilaya d'Ain Temouchent pour encadrer ces manifestations soutenues par la jeunesse algérienne et formant ainsi une image glorieuse traduisant l'unité des Algériens et contribuant à l'internationalisation de la question algérienne". Il a assuré que ces manifestations "ont contribué à changer le cours de l'histoire des peuples opprimés après l'adoption par les Nations Unies, du droit à l'autodétermination des peuples, inscrit à l'ordre du jour de la 15e session des Nations Unies le 15 décembre 1960". Le responsable a conclu son discours à cette occasion en affirmant que le choix du slogan "Oua Akadna El Azma An Tahya El Djazair" pour commémorer le 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960 découle d'un symbolisme particulier attestant "la ferme détermination des Algériens à construire leur patrie indépendante et à préserver le message du 1er novembre 1954, écrit avec le sang de nos glorieux martyrs".

SAIDA

Attribution de plus de 2.270 logements et de lots de terrains

Une opération d'attribution de 2.274 logements de différents programmes et des lots de terrains destinés à l'auto-construction a été organisée jeudi dans la wilaya de Saïda à l'occasion de la commémoration du 60e anniversaire des manifestations du 11 décembre 1960. La cérémonie d'attribution de ce quota, présidée à la salle des congrès du chef-lieu de wilaya par le Directeur général de l'habitat au ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville, Bendaoud Anis, représentant le ministre, a donné lieu à la remise des affectations de 840 logements publics locatifs (LPL) situés dans les communes de Saïda, Hassasna et Maamoura, de 3.126 logements location/vente (AADL) et 100 logements de fonction pour des universitaires de la ville de Saïda. A cette occasion il a été remis symboliquement des décisions de 973 terrains sociaux, au chef-lieu de wilaya, destinés à l'auto-construction dans le cadre du programme des Hauts plateaux et du Sud, outre 35 décisions d'aides à l'habitat rural dans différentes communes de la wilaya. Le Directeur général de l'habitat au ministère a valorisé les efforts des autorités locales à concrétiser différents projets d'habitat et à contribuer à la résorption de l'habitat précaire (RHP), soulignant que le ministère de l'Habitat, de l'Urbanisme et de la Ville œuvre à accompagner les autorités dans cette démarche visant à fournir des logements décents aux citoyens. La wilaya de Saïda, a-t-il dit, bénéficiera l'an prochain de programmes considérables d'habitat de différentes formules. Le wali de Saïda, Saïd Sayoud, a, pour sa part, indiqué que la wilaya a attribué depuis le mois de juillet dernier et jusqu'à ce jour, plus de 5.000 logements de différentes formules, annonçant le logement, la semaine prochaine, des habitants de trois quartiers précaires au chef-lieu de wilaya. La ville de Saïda avait remis, l'année dernière, les clés de 3.137 logements publics locatifs et le logement de 1.473 familles résidant dans le vieux bâti. L'Office de promotion et de gestion immobilière (OPGI) enregistre au chef-lieu de wilaya un programme de 5.168 LPL dont 3.812 construits, 1.226 en cours de réalisation et 130 en phase de procédures administratives. Le Directeur général de l'habitat au ministère a présidé, jeudi, l'inauguration, à Saïda, de 60 logements de fonction au profit de l'université "Dr Moulay Tahar", la cité "5 juillet 1962" ainsi que le siège de l'APC de Ouled Khaled.

SOUK-AHRAS (HABITAT RURAL)

Remise de 300 attestations d'attribution d'aides

Trois cent (300) attestations d'attribution d'aides financières à la construction rurale et autres dans le cadre de lotissements sociaux ont été distribuées jeudi, à Souk Ahras, par les autorités locales au cours d'une cérémonie symbolique. Ce quota de logement est réparti à travers 15 communes de cette wilaya frontalière, a précisé le wali, Lounès Bouzegza au cours de cette cérémonie organisée à la salle des conférences Miloud Tahri dans le cadre des festivités de commémoration des manifestations du 11 décembre 1960 en présence des autorités civiles et militaire en plus de moudjahidine et fils de

chouhada. Il s'agit de 153 aides à la construction rurale et 147 aides réservées dans le cadre des lotissements sociaux, a déclaré le chef de l'exécutif local, ajoutant que ce quota d'aides contient 56 aides à la construction rurale dans plusieurs zones d'ombre de la wilaya. La wilaya de Souk-Ahras a bénéficié début 2020 d'un quota de 350 aides à l'habitat rural, ce qui va permettre, a-t-il dit, de répondre aux demandes des citoyens en la matière et leur fixation dans leurs régions d'origine. Au cours de cette cérémonie, il a été procédé à la distribution de 30 logements promotionnels

aïdés (LPA) au plan d'occupation de sol (POS9) au chef lieu de wilaya, en attendant la distribution "prochaine" de 400 unités de même type dès l'achèvement des travaux d'aménagement extérieur. De sa part, le directeur local du logement Djilali Djebbes a indiqué que la wilaya de Souk-Ahras a bénéficié depuis l'intégration de cette formule (LPA) à ce jour d'un total de 31.426 unités. Parallèlement, et à l'occasion de la célébration de la journée mondiale de la montagne (11 décembre de chaque année) placée cette année sous le slogan "la diversification biologique des montagnes", les autorités locales ont lancé une cam-

pagne de reboisement pour la plantation de 3.000 arbustes de diverses espèces au POS10 dans la ville de Souk-Ahras. Selon le chef de service patrimoine à la conservation des forêts, Amina Karim, il a été procédé à la concrétisation d'un programme diversifié du Fonds de développement rural visant la plantation d'arbustes sur 210 hectares répartis à travers 6 communes de la wilaya en plus de 50.000 arbustes de figue de barbarie sur 10ha, alors que la direction des services agricoles (DSA) s'occupe de la plantation de 75.000 arbustes fruitiers.



FOOT / LIGUE DES CHAMPIONS (TOUR PRÉLIMINAIRE - RETOUR) :

MCA - Buffles FC reprogrammé entre le 17 et le 21 décembre



Le match retour du tour préliminaire de la Ligue des champions d'Afrique de football entre le MC Alger et les Buffles du Borgou, non disputé le 4 décembre dernier à Alger en raison de l'absence des Béninois, est à re-programmer entre le 17 et le 21 décembre, a-t-on appris hier du club algérois.

Le club béninois n'avait pas pu effectuer le déplacement à Alger pour affronter le MCA le 4 décembre dernier au stade du 5-Juillet, arguant l'absence de vols suite à la fermeture de l'espace aérien en Algérie en raison de la pandémie de coronavirus". Finalement, la commission d'organisation des com-

pétitions interclubs de la Confédération africaine de football (CAF) a décidé de reprogrammer cette rencontre entre le 17 et le 21 décembre, selon le président du Conseil d'administration du MCA, Abdenacer Almas.

"Nous sommes en train d'étudier le plan de vol idéal pour faire venir l'équipe béninoise. Probablement, ça se fera via Casablanca. Après quoi, on va communiquer la date d'arrivée de l'adversaire à la CAF qui, à son tour, va reprogrammer la rencontre", a indiqué Almas à l'APS.

Selon ce dernier, la décision de reprogrammer ce match est "incompréhensible" et peut même être

qualifiée de "sabotage".

"La Fédération algérienne de football ne nous a pas aidés dans cette affaire, au moment où les Béninois ont exercé une pression énorme sur la CAF, où ils avaient leurs relais. Maintenant si on échoue à faire venir l'adversaire à Alger, le match risque carrément d'être délocalisé", a-t-il regretté.

A rappeler que lors de la première manche disputée à Porto-Novo, les deux équipes n'avaient pu se départager (1-1).

Le vainqueur de cette double confrontation affrontera au premier tour les Tunisiens du CS Sfaxien qui avaient éliminé Mlandege de Zanzibar.

Brèves

FOOT (ARBITRAGE)

Klopp change d'avis sur la VAR et regrette l'ancien temps

L'entraîneur de Liverpool Jurgen Klopp a changé d'avis à propos de l'arbitrage vidéo dans le football et estime désormais que l'utilisation de la VAR a rendu le jeu moins attrayant. "On ne célèbre plus les buts, on attend en permanence, il y a des hors-jeu sifflés au millimètre près. Beaucoup de choses ne sont plus comme avant, c'est la vérité", a déclaré l'entraîneur du champion d'Angleterre en titre en conférence de presse avant le déplacement à Fulham dimanche. Liverpool a subi trois interruptions pour arbitrage vidéo lors de son match nul contre Midtjylland (1-1) en Ligue des champions mercredi. Le champion danois s'est vu attribuer un penalty et un but a été annulé pour chaque équipe. "J'étais favorable à la VAR lorsque l'idée est apparue parce que je pensais que prendre des décisions justes serait bénéfique", a-t-il rappelé. "Je ne suis pas certain que nous ayons assez réfléchi au sujet de la VAR, au temps nécessaire pour prendre la bonne décision et à ce que ça allait retirer au jeu que nous aimions tous", a-t-il ajouté.

Liverpool a été impliqué dans de nombreuses controverses d'arbitrage vidéo cette saison, contre Everton notamment, où le gardien Jordan Pickford a échappé au carton rouge après un terrible duel avec Virgil Van Dijk, blessé aux ligaments du genou.

R.S.

MERCATO

David Alaba (Bayern Munich) serait pisté par Chelsea

Selon les informations d'ESPN, Chelsea serait intéressé pour recruter David Alaba qui n'a toujours pas prolongé avec le Bayern Munich. Le défenseur international autrichien est également suivi de près par le Real Madrid et le PSG.

Dans exactement 21 jours, le futur de David Alaba pourrait déjà s'écrire ailleurs qu'au Bayern Munich. Le défenseur de 28 ans, sous contrat avec le champion d'Allemagne jusqu'au 30 juin 2021, n'a toujours pas prolongé son bail avec les Bavarois. Si la situation reste identique jusqu'au 1er janvier prochain, alors l'Autrichien sera libre de signer dans le club de son choix. Vendredi, ESPN révèle que David Alaba est suivi de près par Chelsea. Cependant, les Blues devront faire face à la concurrence du Real Madrid et du PSG.

Frank Lampard souhaiterait renforcer sa défense en vue de la saison prochaine et David Alaba pourrait être l'homme idoine pour le club londonien. Pourtant Chelsea, qui a recruté Thiago Silva lors du dernier mercato, est actuellement la deuxième meilleure défense de Premier League (11 buts encaissés), à égalité avec Manchester City. Parallèlement, les Blues restent attentifs aux prestations de Declan Rice. Cependant, West Ham demanderait environ 85 millions d'euros. Une somme que les Blues pourraient éviter de dépenser s'ils venaient à jeter leur dévolu sur David Alaba.

R.S.

JO DE TOKYO-2021

"Les Jeux vont avoir lieu", assure Sebastian Coe

Le président de la Fédération internationale d'athlétisme, Sebastian Coe, s'est dit vendredi persuadé que les Jeux olympiques de Tokyo (23 juillet-8 août), décalés d'un an en raison de la pandémie de coronavirus, vont avoir lieu, tout en reconnaissant qu'on "évaluait encore en territoire inconnu" concernant la présence du public.



"Les Jeux vont avoir lieu, j'étais le mois dernier à Tokyo et j'ai passé 48 heures très intenses à parler avec les organisateurs, les autorités locales et le gouvernement, ils font preuve d'une détermination de fer pour organiser les Jeux", a déclaré Coe lors d'un entretien avec des agences de presse internationales. "On évolue en territoire inconnu (...) Personne ne sait

clairement pour le moment si, comme je l'espère, on va pouvoir avoir un stade plein de fans passionnés et bruyants. Je pense qu'il y aura une dimension de distanciation sociale", a ajouté le double champion olympique du 1500 m. "Pour les athlètes aussi, il va falloir qu'ils s'adaptent au Village olympique à cette donnée. Quand on a des centaines de sportifs qui veulent prendre leurs petit- déjeuner,

ce qui est en temps normal est déjà un sacré défi à relever", a poursuivi le président de World Athletics. L'ancien patron du comité d'organisation des JO-2012 de Londres a souligné qu'il fallait "être énormément reconnaissant dans le fait que cela soit les Japonais qui ont à gérer un tel défi". "Si quelqu'un avait frappé à la porte de mon bureau du comité d'organisation des JO-

2012 en mars ou avril (2012) pour me dire: +Au fait, il faudra attendre 2013 pour organiser vos Jeux+ C'est un défi extraordinaire (...) Le comité d'organisation (des JO de Tokyo) est de très haut niveau, il y a une très solide fédération japonaise d'athlétisme, ils ont les capacités et la résilience pour organiser ce qui sera des Jeux fantastiques", a-t-il conclu.

R.S.

FOOT/ DROITS TV DE LA LIGUE 1 FRANÇAISE

Divorce acté avec Mediapro

La Ligue française de football professionnel (LFP) va mettre fin au contrat avec son principal diffuseur, Mediapro, suite au non paiement de la somme équivalente à environ 325 millions d'euros. Mais après de longues semaines de négociations, la Ligue et son diffuseur ont acté un accord en vue du retrait de Mediapro "dans un futur proche", a confirmé vendredi soir le groupe dirigé par le Catalan Jaume Roures.

Ce protocole d'accord a été acté dans la nuit de jeudi à vendredi, puis présenté dans la matinée au conseil d'administration de la LFP, rapporte l'AFP, citant une source ayant connaissance des négociations. Ce protocole, qui doit être homologué entre le 17 et le 22 décembre par le tribunal de commerce de Nanterre, permettra à la Ligue de récupérer ses droits TV, celle-ci s'engageant en échange à ne pas attaquer Mediapro en justice par la suite, indique-t-

on de même source. Le diffuseur versera en dédommagement 100 millions d'euros, dont 36 seront diffusés à 2021. La chaîne Téléfoot, créée ad hoc par le groupe catalan cet été, a indiqué qu'elle continuera de diffuser la Ligue 1 "au moins jusqu'au 23 décembre". Elle a ainsi diffusé normalement vendredi soir le match Saint-Etienne - Angers, pour la 14e journée de L1.

R.S.

LIGUE DES CHAMPIONS FÉMININE

La CAF approuve le règlement de la compétition

Le Comité exécutif de la Confédération africaine de football, réuni jeudi au Caire, a approuvé le règlement de la ligue des champions féminine qui sera organisée annuellement, a indiqué vendredi l'instance africaine. Selon le règlement de cette nouvelle compétition en Afrique, le club champion de la dernière ligue nationale de chaque association sera engagé par celle-ci. Si la ligue nationale n'a pas été organisée, l'association nationale peut prendre la responsa-

bilité de désigner un représentant pour prendre part à la première Edition prévue en 2021. Les éliminatoires seront organisées dans les six (6) zones de la CAF et le tournoi final réunira les représentants de chaque zone et sera conforme à toutes les compétitions de la CAF. Enfin, la zone du club détenteur du trophée engagera 2 équipes. Notons que l'instance a aussi ouvert les candidatures pour l'ouverture de cette compéti-

tion qui aura lieu en 2021. Rappelons que le 30 juin passé, la CAF qui informait de l'annulation de la CAN 2020 féminin annonçait au passage cette nouvelle compétition qui voudrait promouvoir le développement du football féminin en Afrique. Danny Jordan, patron de l'instance sud africaine avait indiqué en septembre passé que son pays sera candidat à l'organisation de cette première édition.

R.S.

FOOT/ LIGUE 1 (3E JOURNÉE)

Le CR Belouizdad affiche déjà ses prétentions...

La première partie de la 3e journée du championnat de Ligue 1 de football, disputée vendredi, a vu l'entrée en force du champion d'Algérie en titre, le CR Belouizdad qui est allé dominer la JS Kabylie à Tizi-Ouzou (3-0), alors que son dauphin, le MC Alger, l'a échappé belle en arrachant in extrémis, le nul face au Paradou AC (1-1).



Cette journée caractérisée, encore une fois, par quatre matchs nuls sur six (6), a souri au nouveau promu, la JSM Skikda, victorieuse sur son terrain, face au CABB Arreridj (1-0) sur une réalisation de Khennab en seconde mi-temps. Un succès, le premier en Ligue 1, pour les "V noirs" depuis plus de 3 décennies. L'affiche de la journée a eu pour théâtre le stade du 1er-Novembre de Tizi-Ouzou, désespérément vide (Covid-19 oblige) où les Belouizdads ont refait le coup de la saison écoulée, en l'emportant sur le même score de 3-0. Belahouel (auteur d'un doublé en 2019), a ouvert cette fois-ci, le score (25e) avant que ses coéquipiers Sayoud (30e) et Tabti (69e) ne consentent l'addition, au grand "dam" du nouveau coach, Youssef Bouzidi qui a du pain sur la planche. Avec cette victoire amplement méritée, le CRB se place déjà en super-favori

pour le sacre final, alors que les "Canaris" toujours sans victoire en 3 matches, sont déjà en mauvaise posture. Dans l'autre affiche de vendredi, le MC Alger a failli trébucher sur le terrain de Dar Beida. Son adversaire du jour, le Paradou AC, tenait bien en main les points de la victoire grâce au penalty réussi par l'habituel justicier, Bouzouk. Mais c'était sans compter sur l'attaquant moulou-déen, Sami Frioui, qui a encore une fois réussi le "hold-up" en égalisant à l'ultime minute, comme il l'avait fait, mardi à Sidi-Bel Abbes en signant le but de la victoire (91'+1). Avec ses 3 buts, Frioui, très en verve, rejoint provisoirement en tête du classement des buteurs, l'attaquant de l'ASO Chlef (Beldjillali). Les trois autres matches au programme de vendredi se sont achevés sur un score de parité. A Médéa, l'OM a récolté enfin, son "premier point" de la saison devant le MC Oran (1-1). Khalfallah (40e) a

inscrit à cette occasion le "premier but" de la saison pour les locaux, alors que l'Oranais Motrani (67e) a rétabli l'équilibre pour les siens qui enregistrent leur 3e nul consécutif en autant de matches, tout comme le NA Hussein-Dey, le RC Relizane et également le PAC. Le Nasria, qui affrontait l'AS Ain M'lila à Alger, a bien ouvert le score par sa nouvelle recrue, Rabie Meftah (ex-USM Alger) sur penalty (12e), mais l'ASAM est revenue dans le match, sur un penalty transformé par Djaabout (68e). Le dernier match opposant à Relizane le RCR à la JS Saoura s'est terminé sans vainqueur sur un score blanc. Ce point permet aux gars de la Saoura de s'installer provisoirement en tête du classement avec 5 points en attendant le déroulement de la 2e partie de cette journée, samedi et qui pourrait apporter des changements notables dans le haut du tableau.

R.S

CONFÉDÉRATION AFRICAINE DE FOOTBALL

Issa Hayatou désigné président d'honneur

L'Assemblée générale ordinaire de la Confédération africaine de football, réunie vendredi dernier par visioconférence, a avalisé la désignation du Camerounais Issa Hayatou, patron de la CAF de 1988 à 2017, à un poste de président d'honneur.

Cette distinction honorifique fera l'objet d'une cérémonie le 15 janvier 2021, avant le coup d'envoi du Championnat d'Afrique des nations (CHAN 2020) au Cameroun. "Il est tout à fait normal que la CAF lui soit reconnaissante pour toute son œuvre", a justifié le président par intérim de l'instance, Constant Omari, au sujet de son ancien mentor.

Issa Hayatou a marqué l'histoire de cette confédération "a déclaré Constant Omari. Avant de rappeler que le Camerounais avait été élevé au statut de vice-président d'honneur, l'année dernière pour sa contribution dans les travaux de la FIFA. Il est tout à fait normal aujourd'hui que la CAF, son continent, puisse lui être reconnaissant pour l'ensemble de toute son œuvre à la tête de cette confédération" a-t-il estimé. Le Congolais s'est voulu humble alors que son bateau tanguait : "La CAF a été soumise bien des fois à des reproches et des critiques injustes mais que nous pouvons comprendre car malgré les efforts, malgré la vigilance accrue, qui peut dire que l'on peut être exemplaire ou irréprochable." La santé financière de la CAF est, par exemple, loin d'être rose. Une quinzaine de minutes a été consacrée à l'approbation des comptes pour l'exercice 2018-2019 et à celle du budget pour la période 2020-2021. La CAF aurait ainsi généré 115 millions de dollars de recettes durant l'exercice fiscal 2018-2019 et aurait dépensé à peine moins. "Cela conduit à finir l'année avec un résultat opérationnel à l'équilibre, qui a dégagé un revenu de près d'un million de dollars", a indiqué le chef de l'administration (Secrétaire général) de la CAF, Abdelmounaim Bah. Le budget prévisionnel en revanche prévoit un déficit de 13,6 millions de dollars. Ce qui, au vu du contexte sanitaire mondial et du report de plusieurs compétitions (dont la CAN 2021), se comprend. Mais le président de la Commission des finances de la CAF, Fouzi Lekjaa, a, à nouveau, pointé du doigt un mal plus profond. "Les finances de la CAF s'inscrivent dans un déficit structurel, a tenu à rappeler le Marocain. Ceci est dû essentiellement à l'augmentation des charges et des distributions. Quand on décide d'augmenter la distribution à chaque fédération à hauteur de 200.000 dollars, quand on décide d'augmenter les prize money aux clubs et aux fédérations à l'occasion des différentes compétitions, quand on décide d'augmenter le nombre d'équipes nationales participant aux tournois de jeunes, évidemment l'impact augmente".

Lekjaa invite donc à trouver des solutions pour sortir la CAF de l'ornière : "Je pense qu'il est grand temps, et ça devient même impératif, de revoir notre procès footballistique pour qu'on puisse dégager suffisamment de ressources pour permettre à la CAF non seulement de survivre [] mais aussi de dégager des marges pour les investir dans le développement du football."

R.S

R.S

FÉDÉRATION ALGÉRIENNE DES SPORTS DE BOULES

Mouloud Kadri chargé d'assurer l'intérim à la présidence

Le premier vice-président de la Fédération algérienne des sports de boules (FASB), Mouloud Kadri, a été chargé par le bureau exécutif d'assurer l'intérim, après le retrait de confiance au président Mohamed Chraa, a-t-on appris auprès du concerné. Selon les statuts de la fédération et en application de l'article 18, les pouvoirs de l'instance sont délégués au 1er vice-président, Mouloud Kadri, pour assurer l'intérim durant une période s'étalant de 45 à 60

jours et préparer la tenue des deux assemblées générales (ordinaire et électorale), en collaboration avec les autres membres du bureau fédéral et le secrétaire général, Chérif Benarab. "Effectivement, les membres du bureau de la fédération m'ont confié cette mission, en ma qualité de 1er vice-président, une tâche que j'ai acceptée pour que l'instance ne soit pas paralysée", a déclaré Mouloud Kadri à l'APS. En novembre, l'assemblée générale (AG) de la FASB, réunie en session ex-

traordinaire (AGEx) à Alger en présence des deux tiers des membres, avait voté à main levée pour le retrait de confiance au président en exercice, Mohamed Chraa. Il est reproché à ce dernier "une mauvaise gestion et des décisions unilatérales, sans prendre avis de son bureau exécutif", selon la majorité des membres de l'AG présents, lesquels ont estimé "qu'il était temps de mettre fin à cette situation et d'entamer une sortie de crise que traversent depuis longtemps

les sports de boules". "Notre mission est claire, celle de préparer les deux assemblées générales ordinaires de 2019 (non encore tenue) et 2020, mais aussi l'électorale pour élire une équipe pour le prochain mandat olympique (2021-2024)", a précisé le président intérimaire de la FASB, ajoutant que cela se fera dès que les circonstances le permettront et les dates seront arrêtées en concertation avec le ministère de la Jeunesse et des Sports (MJS).

R.S

Brèves

BARRAGE DE LA RENAISSANCE

Le Soudan veut de nouvelles méthodes de négociations

Mohamed Sherif Abdallah, sous-secrétaire du ministère des Affaires étrangères soudanais, a éclairé les ambassadeurs du Groupe africain accrédités au Soudan sur les derniers développements dans la question du barrage éthiopien de la Renaissance, et souligné l'urgence de développer de nouvelles méthodes de négociations entre le Soudan, l'Éthiopie et l'Égypte, ont rapporté des médias soudanais. Cité par l'agence de presse soudanaise (SUNA), Mohamed Sherif, a exprimé jeudi sa gratitude envers les efforts de l'Union africaine (UA) dans la médiation entre les États parties et a indiqué qu'"il était urgent de développer de nouvelles méthodes de négociation garantissant la sortie du cercle vicieux des négociations en cours", qui, selon le Soudan, "ne parviendront pas à un accord garantissant la protection des intérêts de toutes les parties". Il a souligné l'importance de donner aux experts de l'UA "un rôle plus important pour combler les divergences existantes dans la voie des négociations". Le responsable soudanais a donné une explication complète des aspects techniques et juridiques de la position du Soudan sur les négociations. Le ministère des Affaires étrangères poursuivra sa série d'éclairages aux ambassadeurs du groupe géographique accrédités au Soudan, dans le but de clarifier la position de Khartoum sur la question des négociations sur le barrage.

IRAN

L'opposant Rouhollah Zam a été exécuté

L'opposant iranien Rouhollah Zam, un temps exilé en France, a été exécuté samedi matin, après la confirmation de sa condamnation à mort pour son rôle dans la vague de contestation de l'hiver 2017-2018, selon la télévision d'Etat iranienne. Rouhollah Zam a été pendu dans la matinée quelques jours après l'annonce de la confirmation de sa peine par la Cour suprême en raison de la "sévérité des crimes" commis contre le République islamique d'Iran, a précisé la télévision. Zam avait vécu en exil plusieurs années en France avant d'être arrêté par les Gardiens de la révolution, l'armée idéologique de la République islamique. Son arrestation avait été annoncée en octobre 2019, mais l'Iran n'a pas précisé le lieu ni la date des faits, accusant l'opposant quadragénaire d'être "dirigé par le renseignement français et soutenu" par les services secrets des Etats-Unis et d'Israël. Zam, qui disposait du statut de réfugié en France, a dirigé une chaîne (Adamnews) sur la plateforme de messagerie cryptée Telegram, et a été reconnu coupable d'avoir joué un rôle actif, par l'intermédiaire de ce média, dans la contestation de l'hiver 2017-2018. Au moins 25 personnes ont été tuées dans ces troubles ayant touché plusieurs dizaines de villes iraniennes entre le 28 décembre 2017 et le 3 janvier 2018. Téhéran avait qualifié de "sédition" ce mouvement de protestation contre la vie chère ayant rapidement pris un tour politique.

MALI

Le règlement intérieur du CNT adopté à l'unanimité



Le règlement intérieur du Conseil national de transition (CNT) a été adopté ce vendredi à l'unanimité lors d'une séance plénière au Centre international des conférences de Bamako (CICB) sous la présidence du Colonel Malick Diaw, ont indiqué les médias citant des sources officielles. Après deux jours de débats, le

projet de règlement intérieur a été adopté à l'unanimité des membres présents par 99 voix pour, 0 contre et 0 abstention. Le document adopté porte sur l'organisation et le fonctionnement du CNT, la procédure législative, le contrôle parlementaire et sur des dispositions diverses. Il précise aussi que le bureau de l'organe législatif de transi-

tion sera composé d'un président, de six vice-présidents, de deux questeurs et de six secrétaires parlementaires. Officiellement mis en place par un décret présidentiel le 3 décembre, le CNT a débuté sa session inaugurale le 5 décembre par l'élection de son président, Colonel Malick Diaw. Mais cette mise en place, notamment le choix de certains

de ses 121 membres, fait toujours polémique. Certains d'entre eux ont déjà démissionné, notamment l'imam Oumar Diarra qui est un membre influent du Mouvement du 5 juin - Rassemblement des Forces patriotiques (M5-RFP) qui est à la base de la chute du régime du président Ibrahim Boubacar Keita le 18 août.

PRÉSIDENTIELLE/ETATS-UNIS

La Cour suprême rejette un recours du Texas pour annuler la défaite de Trump

La Cour suprême des Etats-Unis a infligé vendredi un nouveau camouflet à Donald Trump, en refusant de se saisir d'un recours formulé par les autorités du Texas qui visait à annuler sa défaite à la présidentielle. Ses neuf sages, dont trois nommés par le président républicain, ont estimé dans une courte décision que le Texas n'était pas en droit de se mêler de l'organisation des élections dans les autres Etats. Alors que les grands électeurs doivent se retrouver lundi pour enregistrer leurs votes, Donald Trump refuse toujours de concéder sa défaite face au démocrate Joe Biden et assure que l'élection lui a été "volée". Faute d'éléments tangibles pour étayer ses accusations de "fraudes massives", la cinquantaine de plaintes déposées par ses alliés à travers les Etats-Unis ont toutes - à une ex-

ception près - été rejetées par les tribunaux ou abandonnées. Après ces échecs, et un premier revers devant la Cour suprême, les autorités texanes avaient déposé mardi un recours qui faisait figure d'opération de la dernière chance. Elles demandaient l'annulation des résultats dans quatre Etats-clés remportés par Joe Biden - Pennsylvanie, Géorgie, Michigan et Wisconsin - au motif que, selon elles, les autorités locales avaient violé les lois électorales en étendant l'usage du vote par correspondance. Donald Trump avait décrit le dossier comme "très solide" et était intervenu à titre personnel dans la procédure. Plus de 120 élus républicains du Congrès s'étaient associés formellement à la démarche, pourtant très critiquée par les experts en droit.

AFGHANISTAN

Au moins un mort dans des tirs de roquettes sur Kaboul

Au moins une personne a été tuée et une autre blessée dans des tirs de roquettes à Kaboul hier matin, a indiqué le ministère de l'Intérieur. C'est la deuxième attaque de ce genre dans la capitale afghane en moins d'un mois. "Quatre roquettes ont été tirées depuis le quartier de Labe Jar à Kaboul", a déclaré le porte-parole du ministère Tariq Arian, ajoutant que deux projectiles avaient atterri près de l'aéroport de Kaboul. "Malheureusement une personne a été tuée et une autre blessée", a ajouté M. Arian. Le porte-parole de la police de Kaboul, Ferdaws Faramarz a confirmé ces faits, précisant que la plupart des roquettes avaient atteint l'est de la capitale. Au moins dix personnes avaient déjà été tuées le 21 novembre par des roquettes qui s'étaient abattues sur le centre de Kaboul, près de la Zone verte où se trouvent ambassades et compagnies internationales.

NORMALISATION DES RELATIONS ISRAËLO-MAROCAINES

James Baker évoque un "compromis cynique"

L'ancien secrétaire d'Etat américain, James Baker, a déclaré vendredi que la normalisation des relations entre le Maroc et Israël représentait un "compromis cynique" qui a "sacrifié" le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. Réagissant vivement à l'annonce du président américain sortant, Donald Trump sur la reconnais-

sance de la prétendue souveraineté du Maroc sur le Sahara Occidental, James Baker a indiqué que l'accord de normalisation devait être conclu de "manière appropriée" et non pas en sacrifiant cyniquement le droit du peuple sahraoui à l'autodétermination. James Baker, également ancien émissaire de l'ONU pour le Sahara Occidental, a déclaré "être

d'accord" avec James Inhofe, le président de la Commission défense du Sénat américain, lorsqu'il a qualifié cette évolution de "choquant et profondément décevante". "Il semblerait que les Etats-Unis d'Amérique, qui ont été fondés avant tout sur le principe de l'autodétermination, a abandonné ce principe s'agissant du peuple du Sahara occidental"

s'est indigné James Baker avant de conclure que cette situation était "très regrettable". Le Maroc a eu déjà à saborder les efforts de cet ancien émissaire américain en 2004 lorsqu'il a rejeté son plan de paix qui maintenait le principe d'autodétermination en exigeant la tenue d'un référendum au terme de cinq années de la mise en œuvre de l'accord de paix.

NEW YORK TIMES

La Normalisation Maroc-Israël est le couronnement d'une "collaboration secrète"

L'annonce de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël était le couronnement des années de collaboration bilatérale "secrète" dans les domaines d'armes et d'espionnage, selon le New York Times (NYT) Pendant près de 60 ans, le Maroc et Israël, qui ont accepté de normaliser leurs relations, ont collaboré étroitement mais secrètement sur les questions militaires et de renseignement et les assassinats (...), révèle le quotidien américain dans son édition de vendredi.



Derrière l'annonce faite, jeudi, par le président américain sortant Donald Trump, "il y a près de six décennies de coopération étroite et secrète sur les questions de renseignement et militaires entre les deux parties", souligne la même source. En effet, d'après le quotidien new-yorkais, Israël a aidé le Maroc à obtenir des armes et du matériel de collecte de renseignements et à apprendre à les utiliser, et l'a aidé à assassiner un chef de l'opposition. La collaboration découverte grâce à une série de documents et d'entretiens menés "reflète une politique israélienne de longue date de construction de liens secrets avec des régimes arabes où des intérêts communs - et des ennemis - pourraient être trouvés". La relation maroco-israélienne découle en partie du

grand nombre de Juifs vivant au Maroc avant la création de l'entité sioniste en 1948, dont beaucoup y émigreraient. Un million d'Israéliens sont originaires du Maroc, selon les données relatées par le journal. En 1965, lorsque les dirigeants arabes et les commandants militaires se sont rencontrés à Casablanca, le Maroc a permis au Mossad de mettre sur écoute leurs salles de réunion et suites privées. Les écoutes clandestines ont donné à Israël un aperçu sans précédent de la pensée, des capacités et des plans arabes, qui se sont révélés vitaux pour le Mossad et les Forces de défense israéliennes dans la préparation de la guerre de 1967. Peu de temps après et à la demande des services de renseignements marocains, le Mossad a localisé l'opposant marocain M. Ben Barka, en l'attirant à Paris où

des Marocains et des Français alliés l'ont enlevé. Il a été torturé à mort et les agents du Mossad se sont débarrassés du corps, qui n'a jamais été retrouvé. Une décennie plus tard, le roi Hassan II et son gouvernement sont devenus "la voie secondaire" entre Israël et l'Égypte, et le Maroc est devenu "le site de réunions secrètes" entre leurs fonctionnaires, avant les accords de Camp David de 1978 et la normalisation des relations entre les anciens ennemis. Israël a ensuite aidé à persuader les États-Unis de fournir une assistance militaire au Maroc. Pendant des années, le successeur de Hassan II, le roi Mohammed VI, a sollicité l'aide d'Israël pour obtenir l'acceptation américaine de l'annexion illégale du Sahara occidental.

R.I

MOHAMED
CHERKAOUI
(CHERCHEUR
MAROCAIN)

La décision de Trump n'a aucune valeur légale

Le chercheur marocain Mohamed Cherkaoui, également professeur spécialisé en matière de résolution des conflits à Washington, a estimé que la décision du président américain sortant, Donald Trump au sujet de la reconnaissance de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental n'avait «ni effet, ni signification du point de vue légal et politique dans le contexte américain de même qu'elle est facilement abrogeable».

Cette annonce faite par Trump serait un simple «outil pratique» dans la politique générale, voire «un acte symbolique ou festif», et «n'est pas à la hauteur d'une convention, ou d'une formule juridique contraignante que pourrait annoncer le Sénat au Congrès américain», a précisé M. Cherkaoui. Et d'estimer que l'action de Trump serait comme «une cuillère à double doses, une dose plutôt sucrée en comptant ouvrir un consulat américain à Dakhla, et une autre amère en gavant le Maroc de projet de normalisation, au moment où Trump attise les convoitises politiques en avançant «une prétendue reconnaissance américaine pour le Maroc sur le Sahara occidental occupé». Le deal est vraisemblablement plus enjolivé par l'acceptation par Washington d'entamer des pourparlers portant approvisionnement du Maroc en 4 drones», a-t-il souligné.

«Plutôt que d'évaluer la promesse de Trump portant ouverture d'un consulat à Dakhla, il serait plus judicieux de voir si Washington pèsera de tout son poids pour faire promulguer une décision pertinente au Conseil de sécurité», sachant que cette séduction politique de Rabat au profit du Premier ministre Benjamin Netanyahu intervient 40 jours avant l'arrivée de Joe Biden au pouvoir, et l'installation de Linda Thomas-Greenfield à la tête de la délégation américaine à l'ONU. Il est attendu que Linda Thomas-Greenfield «explique encore une fois que la position de la Maison Blanche soutient le principe d'autodétermination, et encourage les deux parties au conflit à mener des négociations de bonne foi et sans conditions, tel que stipulé dans la résolution 2548 adoptée par le Conseil de sécurité il y a de cela 40 jours », a-t-il conclu.

R.I

MAROC

L'organisation de soutien aux causes de la Nation rejette 'accord de normalisation

L'organisation marocaine de soutien aux causes de la nation a annoncé son rejet à l'accord de normalisation entre le Maroc et l'entité sioniste en contrepartie de la reconnaissance du président américain sortant Donald Trump de la prétendue souveraineté marocaine sur le Sahara occidental et l'ouverture d'un consulat à la ville occupée Dakhla, affirmant que "le peuple marocain n'acceptera point cet accord". Dans un communiqué publié jeudi, l'organisation marocaine a rejeté catégoriquement cette démarche unilatérale et irréfléchie qui aura des incidences négatives sur la cause palestinienne ainsi que sur l'histoire, la stabilité, l'avenir et les relations régionales du Maroc.

"L'accord de normalisation des relations entre le Maroc et l'entité sioniste constitue un coup asséné à la cause et au peuple palestinien ainsi qu'une humiliation au peuple marocain qui a toujours refusé toute normalisation et soutenu le droit des palestiniens", a-t-elle estimé.

Répondant aux justifications du régime marocain concernant l'accord de normalisation, ladite organisation a fait savoir que "tous les pays ayant conclu un accord de normalisation ne dévoilent pas les clauses humiliantes

et abjectes de cet accord et annoncent des objectifs imaginaires à leurs peuples". Saluant la position des marocains "qui rejettent l'accord de normalisation et soutiennent le droit des palestiniens", l'organisation a appelé "toutes les instances décisionnelles des partis et les organisations syndicales à condamner cet accord et à lancer une action

collective afin de faire face à toutes ses formes". Elle a également lancé un appel au peuple marocain afin d'organiser des manifestations pacifiques pour exprimer sa position vis-à-vis de cet accord tout en respectant les mesures sanitaires", affirmant que la cause palestinienne est également celle du peuple marocain.R.I

Les autorités marocaines répriment des manifestants contre la normalisation

Les autorités marocaines ont violemment réprimé, vendredi à Fès, des manifestants rassemblés devant la mosquée "El Imam Malem" pour dénoncer la normalisation des relations avec l'entité sioniste, selon des médias locaux. Cette manifestation, à laquelle ont participé plusieurs fidèles après la prière du vendredi, intervient en réponse à l'annonce officielle de la normalisation des relations entre le Maroc et Israël, précise-t-on de même source. Selon plusieurs médias locaux, "les autorités marocaines se sont attaquées à des fidèles pacifiques et les ont fait sortir de force de la mosquée, faisant plusieurs blessés".

Les autorités marocaines ont saisi également des banderoles et des pancartes brandis par des fidèles portant des messages de solidarité avec le peuple palestinien, d'après les mêmes sources.

NUCLÉAIRE IRANIEN

Un « grand bargain » entre Téhéran et Washington est nécessaire

On peut soutenir qu'en dépit de tous ses errements, le président Trump n'a pas commis, sur le plan international, d'erreurs stratégiques équivalentes à celles de George Bush envahissant l'Irak ou Barak Obama renonçant à faire respecter ses lignes rouges en Syrie.

La question se pose cependant pour sa gestion du dossier iranien : en mettant à mal l'accord nucléaire de 1995 (dit JCPOA), Trump a peut-être opéré un fait accompli irréversible, dont l'une des conséquences serait de projeter un pays essentiel pour les équilibres au Proche-Orient – l'Iran – dans l'orbite de la Chine. Quoi qu'il en soit, à la suite de l'élection présidentielle américaine, la question iranienne est désormais entrée dans une phase nouvelle.

POLITIQUE DE LA TERRE BRÛLÉE

Dans l'immédiat, Donald Trump et son secrétaire d'État, Mike Pompeo, entendent bien pratiquer avant leur retrait la politique de la terre brûlée. Il s'agit pour eux d'adresser un message à leur base – celui d'une fidélité absolue à leur stratégie de « pressions maximales » contre l'Iran et plus généralement à leur promesse de « ramener les "boys" à la maison ». Un autre objectif pour eux est de rendre encore plus difficile la tâche de leurs successeurs démocrates. Il n'est pas exclu également qu'ils soient soumis à des pressions de certains alliés régionaux comme Israël et l'Arabie saoudite : c'est une des interprétations possibles de l'assassinat à Téhéran du « scientifique » Mohsen Fakhri-zadeh. Des actions de ce type pousseront-elles les Iraniens à des ripostes entraînant à leur tour des attaques américaines ? Les dirigeants de la République islamique ne manquent pas de sang-froid et Donald Trump n'est pas connu pour son instinct belliqueux. Le président sortant sait d'ailleurs que son opinion publique et même sa base ne le suivraient pas dans une opération militaire. Une erreur de calcul peut cependant plus que jamais se produire dans les prochaines semaines.

Sur d'autres terrains, la Maison-Blanche est passée à l'action : d'une part, réduction anticipée des troupes stationnées en Afghanistan et en Irak, avec un étage s'établissant dans l'un et l'autre pays à 2 500 hommes ; d'autre part, édicton de nouvelles sanctions sur des responsables ou des secteurs d'activité de l'Iran et sans doute des alliés de la République islamique (les houthis au Yémen et le Hezbollah au Liban). Les mesures déjà prises devraient être suivies d'autres dans les prochaines semaines. Dans les deux domaines, les décisions ultimes de l'administration Trump sont destinées à fonctionner comme autant de pièges pour l'administration Biden. Ainsi, la réduction des effectifs en Afghanistan et en Irak prendra effet dans les jours précédant l'inauguration de la nouvelle administration. Les troupes restantes se trouveront en état de vulnérabilité aggravée. Elles pourraient dans les deux cas faire l'objet d'attaques meurtrières – en Irak, des milices iraniennes tirent déjà des missiles de manière routinière sur les bases américaines. Si le sang de soldats américains coule ou d'ailleurs si les nouveaux dirigeants américains veulent se prémunir contre un tel risque, l'administration démocrate se trouvera devant un dilemme : soit renvoyer des troupes supplémentaires, ce qui est contraire aux engagements de campagne de M. Biden et à l'humeur de l'opinion américaine ; soit procéder au retrait total, ce qui ne manquerait pas d'affaiblir encore davantage la main de Washington

dans un règlement en Afghanistan ou dans le jeu d'influences à Bagdad. S'agissant des sanctions, le dilemme serait d'un ordre similaire, surtout pour les sanctions non liées au dossier nucléaire, mais prises au titre des droits de l'homme ou de la lutte contre le terrorisme. Ou bien la nouvelle administration les annule, ce qui sera techniquement difficile et politiquement coûteux au Congrès (hostile à l'Iran de manière bipartisanne). Ou bien elle les laisse en place, ce qui rend encore plus difficile une tentative de renouer avec Téhéran.

CONTRAINTES

On sait qu'une fois M. Biden installé à la Maison-Blanche, le processus de mise en place d'une nouvelle administration prendra beaucoup de temps. Les délais habituels risquent d'être encore plus longs cette fois du fait de la polarisation au Congrès et du chaos bureaucratique que laisse derrière elle l'administration Trump. Il est vraisemblable cependant que des décisions sur l'Iran feront partie des premiers « signaux forts » qu'adressera le nouveau gouvernement américain sur le plan international, au même titre que le retour de l'Amérique dans l'Organisation mondiale de la santé ou dans l'Accord de Paris sur le climat. De nombreux spécialistes du dossier, ayant œuvré au JCPOA sous Obama, entourent le président élu. Sur le papier d'ailleurs, la réintégration des Américains dans l'accord nucléaire apparaît simple : il appartient aux États-Unis de lever les sanctions édictées sous Trump et aux Iraniens de revenir à une application stricte de leurs obligations, dont ils se sont affranchis depuis plus d'un an. C'est la formule dite « compliance for compliance ». Dans la réalité, la manœuvre risque au contraire de se heurter à un certain nombre de difficultés. Par exemple, les Américains ne peuvent pas faire mouvement s'ils n'ont pas la garantie que les Iraniens entendent bien réduire leur stock d'uranium enrichi, démolir à nouveau leurs centrifugeuses excédentaires, etc. De surcroît, comment prendre en compte certains progrès irréversibles accomplis par les Iraniens, en matière de recherche et développement par exemple ? Quel effet aura la levée ou dans un premier temps l'atténuation des sanctions dans la mesure où il sera très difficile de persuader les grandes entreprises occidentales, échaudées par les zigzags américains, de se réengager ? Et, de ce fait, comment les Iraniens ne pourraient-ils craindre de ne jamais obtenir en réalité les avantages économiques d'un « deal » avec l'Amérique ? En revenant sur les avancées de leur programme nucléaire, ne prendraient-ils pas le risque de renoncer à la proie pour l'ombre ? Toutes ces questions supposent, pour être traitées, une ingénierie diplomatique de haut calibre. Les réponses passent sans doute par une entente sur le « séquençage » des mesures qui seraient prises de part et d'autre, travail qui peut être fait au sein de la commission du JCPOA. Un signe encourageant est qu'après avoir paru traîner les pieds (multipliant les conditions à l'idée de « compliance for compliance »), des experts à titre personnel puis le ministre des Affaires étrangères, Javad Zarif, à titre officiel, ont indiqué que l'Iran saurait se mettre en conformité si les Américains le faisaient de leur côté. Toutefois, c'est sur ce premier

point que l'aide des autres signataires de l'accord – les Chinois et les Russes, mais surtout les Français, les Allemands et les Britanniques (« E3 ») – peut être déterminante. Il est troublant de constater que les « E3 » – qui ont réagi en ordre dispersé à l'assassinat de Fakhri-zadeh – paraissent à ce stade peu engagés. Le volet économique de l'accord demandera également un effort collectif de grande ampleur. C'est le second point sur lequel l'Europe en particulier devra jouer un rôle important : on ne peut en effet obliger les entreprises à réinvestir le marché iranien, mais on peut, en matière de crédit ou de soutien à certaines transactions, aller dans le sens des besoins iraniens. C'est d'ailleurs ce que les Européens avaient commencé à faire avec le mécanisme Instex. Du côté américain, il faudra se décider à autoriser les Iraniens à procéder à des opérations en dollars – ce qui soulève un autre problème, celui du respect des dispositions du Groupe d'action financière (GAFI) par les autorités de Téhéran.

Reste l'environnement politique du retour éventuel des États-Unis dans le dossier iranien, dont il faut reconnaître le caractère particulièrement contraignant. À Téhéran, tout est suspendu aux décisions du guide suprême. Une nouvelle élection présidentielle aura lieu en juin. Elle amènera à la tête de l'État un gouvernement dit « conservateur » (l'actuelle administration de M. Rohani étant réputée « réformatrice »). On peut craindre que le guide n'autorise pas l'administration actuelle, familière des équipes d'Obama, à négocier ou que l'administration d'après-juin remette en cause ce qui aurait été obtenu. Ultimement, y aura-t-il autour du guide des personnalités en qui il a confiance (donc par hypothèse des « hardliners »), qui plaideront qu'en vertu de l'état de l'économie du pays, il serait irresponsable de ne pas chercher un ballon d'oxygène du côté occidental ? Que seul lui-même peut accomplir ce choix historique ? Que les promesses de coopération avec la Chine, à supposer qu'elles ne soient pas illusoires, ne se réaliseront qu'à long terme et peuvent se révéler plus dangereuses pour l'indépendance de la République islamique qu'un nouvel arrangement avec les Occidentaux ?

Un autre facteur de complexité tient à l'approche américaine. Les États-Unis ont tiré de l'expérience du JCPOA la conclusion qu'un accord avec l'Iran sur le nucléaire ne suffit pas. Comme l'avait d'ailleurs proposé le président Macron, l'administration démocrate voudra compléter le JCPOA par un volet régional et un accord sur l'après-JCPOA (prolongeant le gel des activités nucléaires iraniennes). M. Biden a apparemment compris qu'il faut là aussi procéder par étapes : d'abord ressusciter le JCPOA et ensuite aborder les autres questions. Cependant, les Iraniens savent que s'ils acceptent la première étape, celle du JCPOA, ils se trouveront confrontés à des demandes sur les autres sujets, dont la question de leur programme de missiles balistiques, qu'ils considèrent comme non négociable.

Par ailleurs, une autre leçon tirée par les démocrates est la nécessité de prendre à bord les alliés régionaux de l'Amérique, dont Israël et l'Arabie saoudite. Ces pays sont sur le fond hostiles au retour des États-Unis dans l'accord nucléaire. Ils risquent de se mon-

trer peu coopératifs pour des négociations plus larges, dont au moins les États du Golfe ne pourront être écartés lorsqu'il s'agira d'aborder la dimension régionale. De manière d'ailleurs très pratique, plus il y aura de parties autour de la table et plus la liste des sujets à traiter s'allongera, plus il sera difficile de parvenir à un accord.

QUELLE RÉPONSE OPTIMALE ?

Il serait utile qu'entre les Iraniens et des interlocuteurs étrangers compétents, peut-être d'abord dans des circuits non officiels, s'engage rapidement une discussion de fond sur l'ensemble de ces problèmes, prenant en compte toutes leurs dimensions. Il faut bien comprendre par exemple qu'un accord trop limité ne bénéficiera pas d'une base politique, ni même juridique (endossement par le Sénat), à Washington. C'était là, rétrospectivement, la faiblesse principale du JCPOA, condamné par les républicains et seulement faiblement soutenu par les démocrates.

Dans le même ordre d'idées, il est évident que du côté iranien la dimension économique, si importante soit-elle, n'est qu'une dimension parmi d'autres. On a pu penser à un moment donné qu'au moins pour le courant « modéré », l'enjeu du JCPOA était aussi, à Téhéran, la « normalisation » des relations du pays avec l'extérieur. Qu'en est-il aujourd'hui ?

Et qu'en est-il de la situation stratégique de l'Iran, après notamment la normalisation entre certains pays arabes et Israël, illustrée encore récemment par le voyage du Premier ministre israélien en Arabie saoudite ? De Téhéran, la perception n'est-elle pas que, potentiellement au moins, les moyens d'agression (avions et autres) de l'État hébreu se sont dangereusement rapprochés du territoire iranien ? Quelle est la réponse optimale à cette nouvelle menace ? Est-ce d'exploiter le retrait programmé des forces américaines d'Afghanistan et d'Irak ? Mais la « stratégie de la tension » n'est-elle pas le plus sûr moyen justement de convaincre les États-Unis de ne pas abandonner la région ? On ne donne ici qu'un aperçu de ce que nous avons appelé « l'environnement politique » (mais aussi stratégique) d'une relance possible des négociations avec l'Iran. Ce qui frappe, c'est l'extraordinaire complexité des problèmes soulevés. Il est à craindre que la future administration américaine, une fois les premiers gestes accomplis, n'aura pas la détermination ou la liberté d'esprit (ayant tant de défis, d'abord internes, à relever) de les traiter sur la durée. Pourtant, on serait tenté d'offrir cette conclusion : face justement à l'immense complexité du dossier iranien, plus que jamais clef pour la paix au Proche-Orient et donc de la possibilité pour les Américains de se désengager, c'est un « grand bargain » avec l'Iran que les États-Unis devraient viser ; tout en commençant par un simple retour au statu quo sur le nucléaire, ils auraient intérêt à afficher dès le départ cette intention.

Un accord global avec Washington n'est-il pas aussi finalement ce qui peut permettre à la République islamique, non seulement de retrouver sa souveraineté économique, mais aussi de valoriser ses gains régionaux tout en sortant d'une situation de confrontation permanente ?

Par Michel DUCLOS